

Convocation du 5 octobre 2015

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2015

Le treize octobre deux mil quinze à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Pierline LEDUC, Liliane LECERF, Philippe MERCIER, Valérie BIGOT, Nicole CEDRA, Emmanuelle LARQUET, Maryline CHUQUET, Serge DEGOUEY, Pierre TARDIF, Christian BUNEL, Noël LEFEVRE et Xavier RENAULT.

ABSENT : Mathias LEGUERRIER et Denis BIENVENU (excusés)

SECRETAIRE : Xavier RENAULT

Délibération n° 2015 – 078 – Rénovation intérieure et extérieure de la salle communale

Le maire présente l'estimation prévisionnelle des travaux de rénovation intérieure et extérieure de la salle communale élaborée par le Cabinet Laurent et rappelle qu'un programme n° 109 à article 2313 de 200 000 € TTC a été voté au budget 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- De retenir
 - o Les travaux de rénovation de base
 - o L'option : mise en place pompe à chaleur
 - o L'option : démolition et réfection de la chape dans la partie salle communale
- De porter le programme 109 à l'article 2313 de 200 000 € à 260 000 € au budget 2015
- De voter le virement de crédit suivant en dépenses :

o Article 2313 – 109	Travaux salle communale	+ 60 000.00 €
o Article 272	Titres immobilisés	- 60 000.00 €
- D'autoriser le maire à procéder à une consultation de mission C SPS
- D'autoriser le maire à procéder à une consultation de contrôleur technique
- D'autoriser le maire à procéder à la dévolution des travaux selon les procédures définies et autorisées au Code des Marchés Publics

Délibération n° 2015- 079 – Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2016

Afin de favoriser l'avancement des agents communaux et suite à la proposition de la commission du personnel, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Délibération n° 2015 – 080– Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet 17H30/35H au 1^{er} janvier 2016

Le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa réunion du 13 janvier 2015, avait créé un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe en contrat à durée déterminée de douze mois pour aider Carole TRAVERT-COUPPEY aux Gîtes les Gravelots et la remplacer lors de ses congés, et propose de pérenniser le poste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet 17H30/35H à compter du 1^{er} janvier 2016

Délibération n° 2015 – 081 – Prime d'intéressement 2015/2016

Le Maire propose de renouveler la prime d'intéressement du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016 aux agents de catégorie C selon les mêmes conditions que les deux années précédentes. La prime est de 300 € pour un poste à plein temps pour l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur cette proposition. Certains critères seront revus pour tenir compte des spécificités du travail aux Gîtes les Gravelots.

Délibération n° 2015 – 082– Réfection du terrain de pétanque – choix du fournisseur

Le Maire informe que deux entreprises ont été consultées pour la fourniture de bois dans le cadre de la réfection du terrain de pétanque, une seule a répondu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le devis présenté par VIMOND MATERIAUX –ZA Route d'Hardinvast 50690 SIDEVILLE pour un montant de 963.32 € HT – 1 155.98 € TTC.

Délibération n° 2015 – 083 – Fourniture et pose d'un portail à l'atelier municipal – choix du prestataire

Le Maire informe que trois entreprises ont été consultées pour la fourniture et la pose d'un portail à l'atelier municipal, deux ont répondu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord sur le devis proposé par A5 METAL – 31 rue Colin 50100 CHERBOURG-OCTEVILLE pour un montant de 2 116.49 € HT- 2 539.79 € TTC. L'autre devis présentant un grillage semblant de moins bonne tenue dans le temps.

La dépense sera imputée à l'article 2315 – programme 110 : fourniture et pose d'un portail à l'atelier municipal.

Afin de régler la dépense, le conseil municipal décide de voter le virement de crédit suivant :

Dépenses

Article 61522	Entretien bâtiments	- 2 600.00 €
Article 2315 – 110	Fourniture et pose d'un portail	2 600.00 €
Article 023	Virement à la section d'investissement	2 600.00 €

Recettes

Article 021	Virement de la section de fonctionnement	2 600.00 €
-------------	--	------------

Délibération n° 2015 – 084– Actif commune – suppression de matériel

Afin de mettre à jour l'actif de la commune, le conseil municipal décide de supprimer les lignes de l'actif de la commune suivantes :

N° inventaire	Libellé	montant
19	Fourgon Master	21 091.83 €
119	Photocopieur	6 313.37 €
120	Kit libre photocopieur	585.16 €

Délibération n° 2015 – 085 – Repas des anciens 21 novembre 2015 – participation des conjoints des conseillers municipaux

Le Maire rappelle que le repas des anciens est prévu le samedi 21 novembre 2015, le montant du repas est de 37 € par personne, comme chaque année les conjoints des conseillers municipaux et des membres du CCAS sont invités moyennant une participation financière. Elle est habituellement de 17.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter une participation de 17.50 € pour les conjoints des conseillers municipaux et des membres du CCAS souhaitant participer au repas des anciens.

Délibération n° 2015 – 086 – Budget Gîtes les Gravelots – durée d’amortissement

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide d’arrêter la durée d’amortissement des investissements sur le budget annexe des Gîtes les Gravelots comme suit :

Bâtiments	50 ans
Logiciels	2 ans
Mobilier	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques, électroménager	10 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans
Equipements de cuisines	15 ans
Installations de voirie	30 ans
Agencements, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Délibération n° 2015 – 087 – Budget Gîtes les Gravelots – décision modificative

Afin de répartir les recettes d’amortissement selon les articles d’inventaire, le conseil municipal, à l’unanimité décide de voter les virements de crédits suivants :

Recettes

Article 281788	amortissement	- 1 059.00 €
Article 282184	amortissement	+ 435.00 €
Article 282318	amortissement	+ 624.00 €

Délibération n° 2015 – 088 – Commémoration de la cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour régler les frais inhérents (vin d'honneur, gerbe, composition de plantes et brioches) à la cérémonie qui se déroulera mercredi 11 novembre 2015 à 11 H 30 au Monument aux morts. Le vin d'honneur sera servi à la mairie.

Délibération n° 2015 – 089 – Relèvement du seuil de dispense de procédures des marchés publics au 1^{er} octobre 2015 – modification du guide de procédure de la commande publique

Le Maire informe que le décret n° 2015 – 1163 du 17 septembre 2015 relève le seuil de dispense des procédures qui passe de 15 000 € HT à 25 000 € HT, et propose de modifier le guide de procédure de la commande publique qui avait été délibéré le 30 juin 2014, comme suit :

Montant	Prestations	Procédure	Publicité
< 2 000 € HT	Travaux	Achat libre par la municipalité	Pas obligatoire
	Fournitures - services	Achat libre par la municipalité	Pas obligatoire
	Maîtrise d'Œuvre	Achat libre par la municipalité	Pas obligatoire
> 2 000 € HT < 25 000 € HT	Travaux	Procédure adaptée	Consultation
	Fournitures - services	Procédure adaptée	Consultation
	Maîtrise d'Œuvre	Procédure adaptée	Consultation
>25 000 € HT < 90 000 € HT	Travaux	Procédure adaptée	Presse locale
	Fournitures - services	Procédure adaptée	Presse locale
	Maîtrise d'Œuvre	Procédure adaptée	Presse locale
>90 000 € HT < 207 000 € HT	Travaux	Procédure adaptée	JAL ou BOAMP
	Fournitures - services	Procédure adaptée	JAL ou BOAMP
	Maîtrise d'Œuvre	Procédure adaptée	JAL ou BOAMP

>207 000 € HT < 5 186 000 € HT	Travaux	Procédure adaptée	JAL ou BOAMP
	Fournitures - services	Appel d'offres	BOAMP + JOUE
	Maîtrise d'Œuvre	Concours	BOAMP + JOUE
> 5 186 000 € HT	Travaux	Appel d'offres	BOAMP + JOUE
	Fournitures - services	Appel d'offres	BOAMP + JOUE
	Maîtrise d'Œuvre	Concours	BOAMP + JOUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur ce nouveau guide de la procédure de commande publique tel que présenté.

Informations diverses

Le Maire présente le courrier de madame la Préfète de la Manche demandant au conseil municipal de donner son avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale afin que les conseillers municipaux en prennent connaissance.

Questions diverses

- La mairie a-t-elle été sollicitée pour accueillir des immigrants de Syrie ? *Non il faudrait voir si c'est techniquement possible d'en accueillir.*
- Il est constaté de plus en plus d'ordures ménagères près des conteneurs à verre. *Les employés communaux les enlèvent et il est difficile de trouver l'identité des personnes qui les déposent*
- Où en est le dossier de l'Espace Détente Clairefontaine ? *Le maire a rendez-vous à la CCH très prochainement*
- Il faudrait faire des travaux de rénovation à la Boulangerie du Haut de Biville. *Un contact sera pris avec ECORECA, entreprise d'insertion*
- Les fourreaux France Telecom seraient écrasés devant l'épicerie, ce qui empêche le passage de la fibre optique. Le trottoir devra être ouvert pour réparation.
- Pierre Tardif s'étonne que le poteau bois n'ait pas été enlevé lors de l'enlèvement des autres. *Il a peut-être été considéré comme étant sa propriété.*
- Il est demandé le démoussage du toit de l'église.